

Réponses de Catherine LEMORTON, députée de la première circonscription de Haute-Garonne aux 15 propositions pour un France solidaire dans le monde en 2017

Proposition 1

Garantir le juste paiement des impôts par les entreprises et les individus via un reporting public pays par pays et un registre public de bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts aux niveaux français, européen et international, par une révision des conventions fiscales injustes, par l'engagement pour une plus forte harmonisation fiscale en Europe. Enfin, renforcer les poursuites pénales ainsi que les sanctions pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Je m'y engage.

L'évasion fiscale représenterait un manque à gagner annuel de 40 à 60 milliards d'euros¹ pour l'Etat français. Cette somme équivaut au budget de l'éducation nationale². Vous le savez bien, une de vos enquêtes a démontré en juin 2013 que seulement 60% des 50 premières multinationales implantées en Europe donnent une liste exhaustive de leurs filiales et que chacune d'entre elles détiendrait en moyenne 117 filiales dans des paradis fiscaux. Nous devons donc nous mobiliser.

Concernant le reporting public pays par pays, la France s'est positionnée dès 2013 puisqu'elle a été le premier pays européen à introduire cette obligation pour les établissements financiers par le biais de la loi bancaire que nous avons votée en juillet 2013³. De plus, le reporting pays par pays tout secteur mais non public, tel que recommandé par l'OCDE et par le G20 a été adopté par la France dans le cadre de la loi de finances 2016.

La France seule ne peut pas lutter contre cela, une harmonisation des règles fiscales au niveau européen est donc indispensable pour garantir le juste paiement des impôts par chacun.

De ce point de vue-là, les poursuites et les sanctions auxquelles vous faites référence sont nécessaires pour renfoncer les moyens d'actions contre la fraude fiscale. C'est dans ce sens notamment qu'un décret⁴ a été publié le 1^{er} octobre dernier au Journal officiel. Il vise à contraindre les entreprises réalisant un chiffre d'affaires mondial consolidé de plus de 750 millions d'euros (exercice 2016) à faire une déclaration auprès du fisc pays par pays. Sous peine d'une amende 100 000 euros.

¹ BRUNEAU I. et RAFFINEUR M. (2014), *Rapport d'information sur l'Union européenne et la lutte contre l'optimisation fiscale*, déposé par la Commission des affaires européennes, 6 octobre 2015, disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/rap-info/i3101.asp>

² Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, (2014), *Présentation du projet de loi de finances 2015*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid82613/projet-de-loi-de-finances-2015.html>

³ LOI n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires

⁴ Décret n° 2016-1288 du 29 septembre 2016 pris pour l'application de l'article 223 quinquies C du code général des impôts

Proposition 2

En France, rendre les impôts plus progressifs et « justes » socialement, et réduire les mesures - comme la prolifération des crédits d'impôt en dehors de l'intérêt général - qui participent de la concurrence fiscale par le bas, et faire la promotion de mesures fiscales similaires aux niveaux européen et international.

Je m'y engage.

La mise en place d'impôts plus progressifs est un enjeu majeur à mes yeux. C'est un moyen efficace de réduire les inégalités. S'il reste du travail faire, il faut néanmoins reconnaître que les mesures prises par notre majorité vont dans ce sens.

Dès 2014, Manuel Valls nous a annoncé à l'Assemblée nationale⁵ les grandes orientations du Pacte de responsabilité et de solidarité dont celle d'alléger la fiscalité pesant sur les ménages modestes. Par l'adoption en juillet 2014 d'un budget rectificatif, l'impôt sur le revenu des ménages les plus modestes a été immédiatement allégé. Plus de deux millions d'entre eux sont devenus, ou redevenus, non imposables. Nous parlions de la fraude fiscale dans la proposition précédente, notre majorité a bien avancé à ce sujet puisque c'est la lutte contre cette fraude qui a financé en grande partie cet allègement d'impôt.

La tranche d'imposition au taux de 5,5% a été supprimée le 1^{er} janvier 2015, la première tranche députait alors à 9690 euros (au lieu de 6011) au taux de 14%.

Le projet de loi de finances pour 2016 que nous avons voté dans l'Hémicycle prévoyait un nouvel allègement d'impôt sur le revenu. Il a bénéficié en 2016 à 8 millions de ménages, donc 3 millions n'avaient pas été concernés par les baisses précédentes. C'est donc la 4^{ème} année consécutive que le montant de l'impôt sur le revenu est en baisse. Depuis le mois de janvier 2017, les classes moyennes voient leur impôt sur le revenu baisser de 20%.

Proposition 3

Afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, publier dès l'automne 2017 un calendrier précis pour atteindre l'objectif d'allouer 0,7 % du Revenu National Brut (RNB) à l'aide publique au développement dès 2022 et s'engager à augmenter de 10 % par an les crédits budgétaires de l'aide publique au développement.

Je m'y engage. Ce sujet est interministériel.

Proposition 4

Stopper tout risque de nouvelle crise financière et réguler drastiquement la finance, en la remettant au service de l'économie réelle, y compris en œuvrant activement à la mise en place d'une taxe sur toutes les transactions financières affectée au moins à 50 % à

⁵ Déclaration de politique générale le 8 avril 2014

L'adaptation au changement climatique et au financement des Objectifs de Développement Durable (ODD), dont la santé mondiale.

Je m'y engage.

La loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 a participé à cette régulation (extension des pouvoirs des inspecteurs des marchés financiers, protection des clients fragiles...). Néanmoins, pour réguler drastiquement la finance, c'est au niveau européen qu'il faut agir. La France a participé activement à ce travail de négociation ces dernières années à Bruxelles. Reste donc à savoir si ce sera le cas de son successeur. Beaucoup reste à faire.

Proposition 5

Garantir que les interventions de l'Agence Française de Développement (AFD) auront comme objectif premier de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités, y compris en favorisant une participation active des populations concernées, et prévenir tout retour à l'aide liée dans la politique de coopération de la France.

Je m'y engage.

Là aussi je m'y engage sur le principe mais les parlementaires ne sont pas décisionnaires en la matière car ce sont des représentants de l'Etat qui siègent au Conseil d'orientations stratégiques et au Conseil d'administration de l'Agence Française de Développement. Néanmoins les parlementaires peuvent faire pression sur les décisions.

Proposition 6

D'ici 2020, sortir de la production et de la consommation de charbon en France, et se positionner en faveur de la fermeture des projets charbon existants des entreprises dont l'Etat est actionnaire. Sortir des énergies fossiles d'ici à 2050 et réorienter la finance vers la transition énergétique et la sortie des énergies fossiles.

Je m'engage

A ce titre, je suis fière que la France ait été un moteur dans le cadre de l'Accord de Paris. En effet, toutes les centrales électriques à charbon de l'UE devront fermer d'ici à 2030 pour que l'Union puisse respecter ses engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris sur la lutte contre le changement climatique. En outre, je me réjouis que la part du charbon et du lignite dans la production d'électricité de l'UE ait chuté de 21% entre 1990 et 2014, soit 1% par an, d'après les chiffres de l'Agence européenne de l'Environnement.

Proposition 7

Supprimer tout soutien public à la production ou consommation d'agro-carburants industriels. Fixer un plafond d'incorporation français et européen ne créant pas d'importations et encadrer strictement le développement des agro-carburants avancés.

Je m'y engage même si nous devons favoriser l'émergence des biocarburants, c'est-à-dire des carburants produits à partir de matériaux organiques non fossiles. Ce projet s'inscrit dans ce que la politique française a mené depuis 10 ans, à savoir : réduire notre dépendance au pétrole, réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans les transports, mais aussi soutenir le secteur agricole en lui offrant des débouchés complémentaires, outre les efforts que nous conduisons par ailleurs sur la méthanisation. Grâce à cette politique, la France est dans le peloton de tête des pays européens avec environ 7 % de biocarburants dans notre consommation de carburant. En outre, la loi de transition énergétique a renforcé cette dynamique de décarbonation des transports : avec des objectifs ambitieux pour l'efficacité énergétique des véhicules, et notamment l'ambition de développer des véhicules consommant moins de 2 L au 100 km ; avec la diversification des carburants utilisés. La loi a fixé l'objectif de 15 % d'énergies renouvelables dans notre consommation finale de carburants d'ici 2030.

Les politiques publiques françaises et plus largement européennes doivent être menées en veillant au respect de pays qui doivent garder des terres agricoles pour se nourrir. Notre indépendance énergétique ne doit pas se faire au détriment de la survie d'autres populations.

Proposition 8

Atteindre l'équilibre entre le financement de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation d'ici 2022 en publiant une feuille de route dès l'automne 2017 et s'engager à atteindre 1 milliard d'euros de dons pour les financements climat pour les pays en développement

Cette feuille de route n'est pas de l'ordre des compétences du législateur. Il pourra être fait dans le cadre de l'aide au développement, où la loi de finances interviendra en temps voulu. Pour ce qui relève du milliard d'euros engagé, je ne peux vous donner un chiffre précis. Cette question devra se trancher au niveau de l'Union européenne. Je me félicite qu'entre 2014 et 2016, la Banque européenne d'investissement a émis près de 2,3 milliards de dollars américains de prêts liés à la protection climatique aux pays en développement.

Proposition 9

S'assurer que les politiques publiques et les différentes initiatives de lutte contre les dérèglements climatiques ne portent pas atteinte à la sécurité alimentaire, ni n'alimentent les dynamiques d'accaparements de terres.

Je m'y engage mais cela ne relève pas de ma compétence. En effet, l'Agence nationale de de l'alimentation, de l'environnement et du travail (agence d'expertise indépendante) veille à cela en France. Le Parlement est responsable dans la nomination du directeur général de cette agence. La Commission que j'ai présidée pendant 5 ans a participé à la nomination de Monsieur Luc Derepas à la tête de cette agence. Il n'est pas interdit de créer des missions d'information ou des commissions d'enquête pour contrôler ce qui se passe.

Proposition 10

Soutenir politiquement et financièrement, de manière spécifique et prioritaire, l'agroécologie paysanne qui permet un partage juste des ressources et des revenus ainsi qu'un accès digne à l'alimentation, dans la cadre de la législation nationale, au sein de l'Union européenne (UE), au niveau international l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA), Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) et dans les soutiens de la France pour des initiatives et projets de développement à l'étranger.

Je m'y engage.

Sous ce quinquennat, le Gouvernement a entrepris de nombreuses démarches en ce sens. La France a soutenu le principe de l'interdiction de la culture des OGM, y compris la recherche en plein champ. Une politique en faveur de l'agriculture bio a été menée tout au long du mandat avec 21 nouvelles fermes bio chaque jour sur les 6 premiers mois de l'année 2016 ; + 1,5 million d'ha bio sont cultivés à ce jour. En outre, l'agro-écologie a été encouragée avec le plan éco AntiBio (2012-2016) qui permet de diminuer de 25% l'usage des antibiotiques sur les animaux d'élevage en 5 ans ; plan semences et agriculture durable en 2016. Nous devons poursuivre cette dynamique.

Proposition 11

Avoir une exigence de solidarité à l'égard des migrant-e-s, en assurant des voies de migrations légales y compris humanitaires, et en offrant aux migrants arrivant sur le territoire français un accueil digne et respectueux des droits humains. Les demandeur-se-s d'asile doivent pouvoir trouver refuge et protection là où ils le souhaitent. Il faut également suspendre le renvoi des demandeurs d'asile au pays de première entrée dans l'Union européenne prévu par les accords de Dublin. Globalement, la France doit jouer un rôle moteur et fédérateur pour la réforme du régime d'asile européen commun, et en veillant à ne pas affaiblir les normes de protection des demandeurs d'asile.

Je m'y engage.

C'est ce que nous avons entrepris notamment avec la loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France. Cette loi a poursuivi l'objectif général de simplification du droit du séjour et des procédures applicables et d'amélioration de leur efficacité. Il a encouragé la maîtrise de l'immigration, grâce à une meilleure intégration des étrangers, en considérant les droits et les devoirs des migrants. Ceci n'est qu'un début. Il faut continuer. La France n'a pas été à la hauteur des enjeux contrairement à l'Allemagne.

Proposition 12

Réviser les politiques migratoires française et européenne, et mettre fin à l'externalisation de celles-ci (notamment de la politique d'asile) vers les pays d'origine et de transit, a fortiori lorsque ce sont des États peu respectueux des droits humains.

Suspendre l'accord entre l'Union européenne (UE) et la Turquie dès lors que de fortes interrogations pèsent sur sa légalité et que ses impacts négatifs sont déjà visibles.

Ce sujet ne relève pas directement de la compétence du législateur.

En revanche, je pense que l'UE, ses États membres et la Turquie doivent pouvoir coopérer pour améliorer les conditions humanitaires des migrants, en particulier dans certaines zones proches de la frontière turque, ce qui permettra à la population locale et aux réfugiés de vivre dans des zones plus sûres. En outre, l'effectivité du droit d'asile a été renforcée en augmentant considérablement les moyens dédiés à cette politique : + 22,5 % dès la première année du quinquennat. 1000 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile ont été créées en 2013. Cette politique d'accueil est montée en puissance tout au long du quinquennat : au 30 juin 2016 on comptabilisait 31.869 places contre 21.400 en 2012 et un objectif de 40 352 places est visé pour 2017. Afin d'assurer un traitement plus rapide des demandes d'asile l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est passé de 443 équivalent temps plein à 780, soit 76 % d'effectif en plus. Depuis 2011, la France a accueilli 10 000 Syriens qui ont obtenu le statut de réfugiés. 5200 syriens ont déposé une demande d'asile en France en 2015. Un chiffre en hausse de 64,2 % par rapport à 2014. En 2015, 97 % des demandeurs d'asile syriens se sont vu octroyer une protection. Depuis 2014, 651 Syriens ont été acceptés dans le cadre d'un programme de réinstallation.

Proposition 13

Légiférer aux niveaux français, européen et international pour obliger les entreprises multinationales à respecter les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, engager leur responsabilité juridique et mettre en place des mécanismes efficaces d'accès à la justice pour les victimes.

Je m'y engage.

C'est d'ailleurs tout l'esprit de la proposition de loi portée par mon collègue Dominique Potier lors de cette législature. Cette loi oblige les grandes sociétés anonymes à établir et à mettre en œuvre un plan de vigilance comportant les mesures propres à identifier et prévenir la réalisation de risques d'atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, de dommages corporels ou environnementaux graves ou de risques sanitaires résultant de leurs activités et de celles des sociétés qu'elles contrôlent, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs sur lesquels elles exercent une influence déterminante. Cette loi définit aussi les modalités d'engagement de la responsabilité des sociétés en cas de manquement à l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance.

Proposition 14

Réguler, aux niveaux français et européen, les abus de pouvoir et la concurrence déloyale des acteurs économiques qui ont un impact négatif et direct sur les conditions de travail dans les pays du Sud, notamment dans les filières alimentaires mondiales et

défendre au niveau international, notamment au sein de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'application d'un salaire minimum vital pour les travailleurs et travailleuses.

Je m'y engage mais cela ne relève pas entièrement de mes compétences.

Pour lutter activement contre la concurrence déloyale entre pays, nous avons adopté avec mes collègues une résolution portée par Gilles Savary affirmant sans réserve la nécessité d'une définition européenne du noyau dur minimal des conditions de travail et d'emploi.

Proposition 15

Garantir le respect des droits des femmes comme partie intégrante des droits humains et leur justiciabilité dans toutes les politiques publiques menées et définies aussi bien au niveau national qu'international et encourager tous les États à ratifier sans réserve la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et son protocole facultatif.

Je m'y engage.

Le respect des droits des femmes est une politique publique sur laquelle de nombreuses avancées ont été permises à l'échelle nationale durant ce quinquennat. Pour rappel, nous avons permis de lutter contre la précarité des femmes (généralisation de la garantie contre les impayés de pensions alimentaires (GIPA) et création de l'agence de recouvrement des pensions alimentaires (ARIPA) ; revalorisation de 25 % sur cinq ans de l'allocation de soutien familial (ASF) ; création de la prime d'activité.) Pour la santé des femmes, il y a eu un assouplissement des conditions sur l'IVG (création du délit d'entrave à l'accès à l'information, suppression du caractère obligatoire du délai de réflexion d'une semaine, remboursement à 100 % de l'IVG ; possibilité pour les sages-femmes d'effectuer des IVG médicamenteuses) ; pour la contraception (gratuité et anonymat pour les mineures)

Pour les discriminations envers les femmes, nous avons inscrit dans la loi des obligations de parité et fait progresser l'égalité professionnelle entre les hommes. En revanche, pour encourager tous les États à ratifier sans réserve la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes, le législateur français n'a pas de compétence particulière.